

# **La lettre É**

## **L'information éclairante de l'ENPJJ**

### **L'ÉDITO**

#### **2026 : l'année de la Protection judiciaire de la jeunesse**

Chers lecteurs et lectrices,

En mon nom et en celui des professionnels de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse, je vous adresse mes meilleurs vœux, tant professionnels que personnels, en ce début d'année 2026.

2026 sera l'année de la Protection judiciaire de la jeunesse. Protéger, prévenir, réagir, sanctionner, reconstruire sans jamais renoncer à notre engagement au service des enfants – tels seront nos fils conducteurs au bénéfice, *in fine*, des jeunes et des familles.

Cela se traduit notamment, au sein de l'ENPJJ, par le déploiement d'une offre de formation riche à destination de l'ensemble des acteurs du champ de la protection de l'enfance, visant à faire émerger une culture professionnelle commune à tous ceux qui accompagnent les adolescents. En complément de cette offre annuelle de formation déclinée tout au long de l'année sur le territoire métropolitain et en outremer, l'ENPJJ développe également des actions de recherche, de documentation et d'édition.

En 2026, le séminaire pluridisciplinaire de recherche portera sur les relations entre les jeunes et la police. D'autres événements, à retrouver dans les prochaines éditions de cette lettre, ponctueront l'agenda de l'École, engagée dans une dynamique sans cesse renouvelée de mise à disposition de ressources (modules de formation en ligne, vidéos, podcasts, publications, ...). Elle se matérialisera concrètement par la refonte optimisée de son système d'informations.

Au service de l'intérêt supérieur de ces enfants accompagnés, la montée en compétences partagée de tous ceux qui concourent à leur bien-être, fonde cette dynamique. La protection des enfants, qu'elle soit d'ordre civil ou pénal, est un formidable moteur qui nous pousse à nous dépasser.

En cela, l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse a hâte de vous accueillir.



**Frédérique Botella,**  
Directrice générale

[Consulter la vidéo des vœux](#)

# L'ÉVIDENCE



## Séminaire de recherche 2026 : Les relations entre les jeunes et la police

En 2026, les relations entre les jeunes et la police seront au cœur du séminaire annuel de recherche de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ). L'objectif de ce séminaire est de rendre compte des principaux résultats des recherches sur la question des relations entre les jeunes et la police, lesquelles pourraient éclairer les travailleurs sociaux dans leur suivi des jeunes.

À cet égard, ce projet se propose d'éclairer la problématique des relations entre les jeunes et la police à travers une perspective pluridisciplinaire s'appuyant sur des travaux issus de la psychologie, de la sociologie, du droit et de la criminologie. Les séances se tiendront pour la plupart au site central de l'École et pourront être suivies à distance. La première séance se tiendra le mardi 10 février 2026.

En savoir plus

# L'ÉVÉNEMENT

Quelques temps forts à venir



10 FÉVRIER 2026

## Séminaire de recherche, séance 1

La première séance du séminaire de recherche 2026 se tiendra le mardi 10 février 2026 de 10 heures à 12 heures au site central (16, rue du Curoir, 59100, Roubaix) de l'École. Intitulée « *Jeunes de quartiers populaires et exclusion de la citoyenneté. Le rôle socialisateur des contacts négatifs avec la police* », cette séance peut être suivie en présentiel ou à distance.

En savoir plus

10 MARS 2026

## Séminaire de recherche, séance 2



La deuxième séance du séminaire se tiendra le mardi 10 mars 2026 de 10 heures à 12 heures au site central de l'École. Cette séance, articulant deux interventions respectivement intitulées « *Réduire la faille institutionnelle : un enjeu saillant des mauvaises rencontres avec l'institution policière* » et « *Entre esquive et affrontement : formes de résistance des jeunes sous main de justice face au contrôle policier* », peut également être suivie en présentiel ou à distance.

En savoir plus

# L'ÉCHO DE L'ÉCOLE

L'essentiel de l'actualité de l'École

## FORMATION CONTINUE



### L'offre de formation continue 2026 est disponible en ligne

À l'instar des années précédentes, l'École poursuit son engagement en faveur d'une ouverture toujours plus élargie, au-delà des professionnels du ministère de la Justice, à tous les acteurs du champ de la protection de l'enfance, au bénéfice de la cohérence et de la continuité des parcours des adolescents et de l'émergence d'une culture professionnelle commune à tous ceux qui les accompagnent.

En 2026, l'offre priorise des thématiques qui mobilisent la communauté éducative et judiciaire. La plupart de ces thématiques font l'objet d'une déclinaison en cartographies dédiées.

[En savoir plus](#)

## FORMATION EN LIGNE



### Mentor : un module à suivre en ligne sur la médiation pénale

Depuis janvier 2026, une nouvelle formation en ligne de trois heures, proposée par l'École est disponible sur la plateforme interministérielle Mentor. Cette formation s'ajoute à celles consacrées au CJPM, au Bloc Peines, à Parcours et à l'ABC de la PJJ, déjà disponibles et à suivre elles aussi gratuitement en ligne.

[En savoir plus](#)

## PARTENARIAT



### L'offre de formation continue 2026 du RESP disponible

Le catalogue de formation continue du Réseau des écoles de service public (RESP), rassemblant 70 offres, est disponible en ligne. Le séminaire annuel, sur la thématique de l'esprit critique, se tiendra le 2 avril à Paris.

[En savoir plus](#)



### Déclik Public : un podcast consacré au métier de professeur technique

Olivier, professeur technique STAPS à la PJJ en est convaincu : chaque petit progrès compte. À travers le sport, il accompagne des jeunes en difficulté vers la confiance, la stabilité et la réussite. Dans cet épisode, il partage son parcours, ses débuts à la PJJ, ses réflexions sur le métier. Un récit touchant sur la transmission, la résilience et la confiance retrouvée.

[Écouter le podcast](#)



## RENCONTRES PROFESSIONNELLES

### [Podcast] Retour sur les neuvièmes rencontres annuelles de la Clinique

Les 6 et 7 novembre au site central de l'École, près d'une centaine de psychologues du ministère de la justice ont participé aux neuvièmes rencontres annuelles de la Clinique, consacrées aux effets de l'enfermement sur les mineurs détenus. Les interventions de ces rencontres sont disponibles en podcasts.

[En savoir plus](#)



## PROMOTION DE LA SANTÉ

### [Podcast] Retour sur les rencontres professionnelles de la promotion de la santé

Les interventions des rencontres professionnelles de la promotion de la santé, qui se sont tenues les 12 et 13 novembre 2025 au site central de l'École, sont disponibles en podcasts.

[En savoir plus](#)



## VIVRE ENSEMBLE EN RÉPUBLIQUE

### Faire vivre la laïcité : une exigence, un engagement

Le 9 décembre, à l'occasion du 120<sup>e</sup> anniversaire de la loi portant séparation des Églises et de l'État, l'ENPJJ et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord ont réuni leurs professionnels au site central de l'École, à Roubaix, pour une journée de travail intitulée « 120 ans de la loi 1905 : Héritages et enjeux contemporains de la laïcité ».

[En savoir plus](#)

## PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

### Devenez famille d'accueil de la protection judiciaire de la jeunesse

Le ministère de la Justice recherche des personnes volontaires pour accueillir temporairement des adolescents sanctionnés par la justice et leur apporter un cadre de vie familial stable pour les aider à se réinsérer.

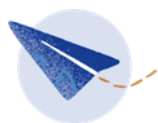
[En savoir plus](#)





La doc' passée en revues – N°15 – Décembre 2025

[Consulter la lettre](#)



Ad hoc, la lettre d'info – N° 103 – Janvier 2026

[Consulter la lettre](#)



[Nous contacter](#)



[Compte LinkedIn](#)



[www.enpjj.justice.fr](http://www.enpjj.justice.fr)



**École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)**

Site central - 16, rue du Curoir, 59100, Roubaix - [Coordonnées des pôles](#)

**03.59.03.14.14**



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32590977459.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.